

*Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !*



**C. A. P. Locale**  
**du 15 juin 2012**  
**Recours en notation**  
**Catégorie C**  
**Filière Fiscale**

**Direction Départementale des Finances  
 Publiques du Pas de Calais**

La CAP Locale s'est tenue dans les locaux de l'immeuble Brassart le 15 juin 2012. Commencée à 9 h 15, elle s'est terminée à 11 h 30. La Présidence était assurée par Mme Marie-Hélène Gardiès, le secrétariat a été pris en charge par Mme Valérie Wimetz et le secrétariat - adjoint par CGT Finances publiques 62 en la personne de M. Bruno Debomy.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

SNUI Solidaires  
 F O DGFIP 62  
 C G T Finances Publiques  
 C F T C DGFIP 62

L'ordre du jour de cette CAP est le suivant :

Recours en notation catégorie C filière fiscale



**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais**  
 Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer ( E M R 62 )  
 16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 ( Secrétariat R F )  
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif

CFTC DGFIP 62 trouve totalement anormal que les élu(e)s aient eu des difficultés pour imprimer l'ensemble des documents concernant cette CAP. La documentation au format Pdf est une chose, mais il est impossible de préparer et de siéger à une CAP sans document papier. S'il y a des restrictions de papier dans les postes comptables, c'est à la direction de les assumer pour les élu(e)s. La Présidente a regretté de ne pas avoir été informée du problème. Pour l'avenir, elle a indiqué qu'elle ne souhaitait nullement empêcher l'exercice des missions, ni du dialogue social, dans le contexte actuel des restrictions budgétaires. Nous saurons nous en souvenir dans un futur très proche.

La section CFTC DGFIP 62 a depuis toujours constaté et dénoncé le système archaïque, injuste et dévalorisant de la notation qui ne reflète nullement la réelle valeur de l'agent soumis à notation. Les dotations en avancement par unité de travail ne sont pas connues des organisations syndicales. Nous avons dans le passé demandé que la direction nous les fournisse, mais nous avons reçu une fin de non recevoir. Seule la dotation départementale sera connue des organisations syndicales.

Les contingents étant très limités, les notateurs n'ont pas la possibilité de donner satisfaction à tous les collègues, même s'ils le voulaient. Alors, certains font un peu tourner la roue de la notation, en accordant un 0.02 ou un 0.06, selon les possibilités. Il s'agit donc bien d'un système parfaitement injuste que tous les collègues subissent depuis des années.

Les recours en notation de la filière gestion publique ne seront pas traités au cours de cette CAP. En effet, le délai de dépôt des demandes de recours dans la filière GP expire le 29 juin. Ces recours feront donc l'objet d'une prochaine CAP à la rentrée, probablement le 6 septembre.

8 collègues ont déposé un recours, ou appel, mais, la terminologie revient au même. Les recours, c'est d'origine ex-DGCP, les appels, c'est d'origine ex-DGI. A noter que les notateurs du 1<sup>er</sup> degré ont unanimement rejeté les recours concernés. Le contraire nous aurait, au passage, particulièrement étonné ! Ils ne vont pas se déjuger.

1 recours concerne la note chiffrée, les appréciations et le compte rendu d'évaluation

4 recours concernent les appréciations

5 recours concernent la note chiffrée.

La direction nous a communiqué la réserve pour la catégorie C, filière fiscale, soit 3 +0,02 en échelon variable et 2 +0,02 en échelon terminal. A noter qu'elle n'a prévu aucun +0,06.

Nous avons défendu avec notre professionnalisme syndical et notre véhémence habituels l'ensemble de ces dossiers. Au final, nous avons obtenu malheureusement une peau de chagrin :

5 demandes de modification de note chiffrée ont été rejetées par la direction. 2 ont été acceptées à hauteur de +0,02

2 demandes de modification des appréciations ont été rejetées par la direction, 2 ont été acceptées

1 demande de modification du compte rendu d'évaluation a été acceptée par la direction.

La réserve non utilisée cette année sera reportée sur l'année prochaine. Nous trouvons cela totalement scandaleux, cette maigre réserve aurait dû être attribuée aux collègues faisant appel. Merci Madame la Direction...

#### Vos élu(e)s CFTC DGFIP 62 en Catégorie C

**Frédérique Davigny**

*Titulaire*

**Lens-Municipale**

**Valérie Duez**

*Suppléante*

**C D I Lens Sud**

**Gabriel Gaillard**

*Expert*

**R F Boulogne sur Mer (EMR 62)**

**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais**  
**Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer ( E M R 62)**  
**16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 ( Secrétariat R F )**  
**<http://062.cftc-tresor.fr>**

**CFTC : le syndicat constructif**

**- 2 -**

## BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT NATIONAL CFTC DGFIP

**Je soussigné(e) déclare donner mon adhésion au Syndicat National CFTC DGFIP**

Nom : ..... Prénom .....

Nom de jeune fille : ..... Né(e) le ..... à .....

Domicile : ..... Tél : .....

Affectation : ..... Tél : .....

Grade : ..... Echelon .....

Quotité de travail :  100 %  90 %  80 %  70 %  60 %  50 %

Option prélèvement mensuel :  OUI  NON

à....., le / / 2012  
(signature)

à renvoyer à Catherine GAILLARD, CFTC DGFIP 62  
S I P de Calais, 14 rue Descartes 62107 CALAIS CEDEX  
03 21 19 08 97



### Abonnement à la liste de diffusion du site CFTC DGFIP 62

Afin d'être informé(e) encore plus rapidement, il vous suffit de compléter le coupon ci-dessous. **Cet abonnement ne vous engage absolument en rien à l'égard de CFTC DGFIP 62.**

Je soussigné ( Nom et prénom ) .....

Poste comptable : .....

Adresse de messagerie : .....@dgfip.finances.gouv.fr

Souhaite m'abonner à la liste de diffusion de CFTC DGFIP 62

Date :

Signature :

à renvoyer à Catherine GAILLARD, CFTC DGFIP 62  
S I P de Calais, 14 rue Descartes 62107 CALAIS CEDEX

**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais**  
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer ( E M R 62)  
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 ( Secrétariat R F )  
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif